

La Validation des Acquis de l'Expérience* à l'AFPIA LYON (CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES)

Vendeur agenceur cuisine, salle de bains et rangement de niveau 5

Poseur agenceur de cuisines et salles de bains de niveau 3

La VAE*

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel inscrit dans le code du travail (article L. 6111-1) et dans le code de l'Education (article L. 335-6).

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins une année d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Les + :

... pour les salariés,

Obtenir une certification professionnelle en cohérence avec votre niveau de responsabilité.

Faire reconnaître votre expérience et vos compétences.

Obtenir un niveau de qualification supérieure.

Évoluer professionnellement/obtenir une augmentation ou une promotion

... et pour les entreprises

Favoriser le développement de vos collaborateurs.

Anticiper sur l'évolution des métiers.

Acquérir un socle commun de compétences.

Bien + qu'un Centre de Formation :

Valeur Ajoutée de l'AFPIA LYON

Un accompagnement individualisé et modulable au repérage de vos compétences, à la rédaction du dossier de validation de la certification professionnelle et à la préparation de votre entretien avec le jury.

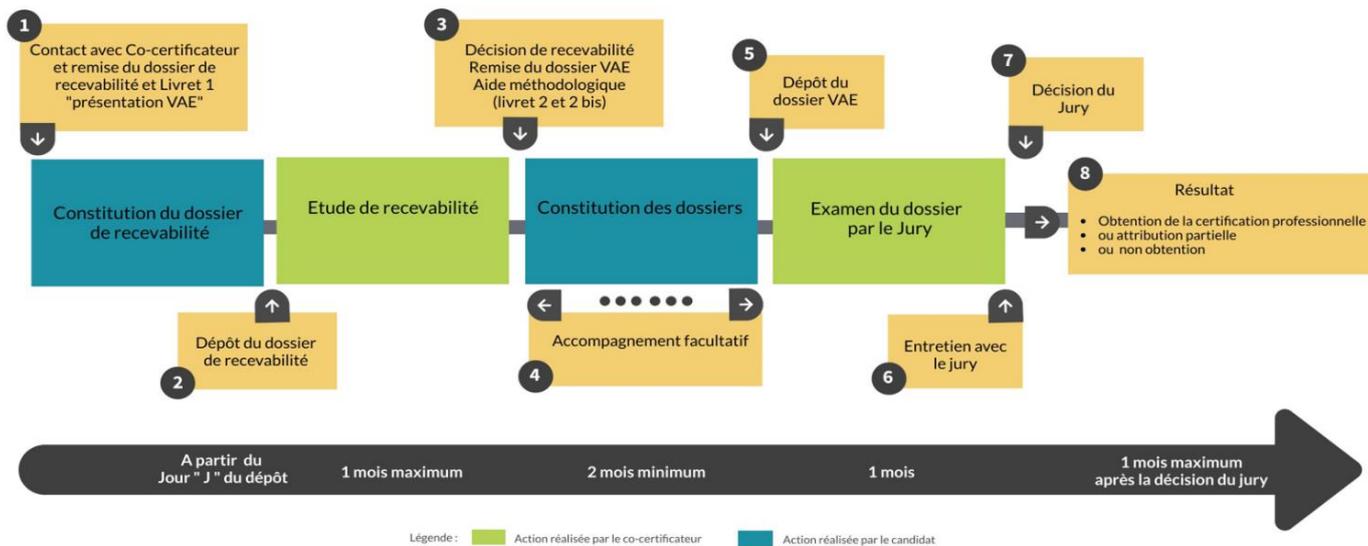
Etapes :

Renseignez-vous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

Vous pouvez sur ce site, **télécharger le formulaire** « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » (Cerfa n°12818*02) - et sa notice explicative

Contactez AFPIA LYON pour vous accompagner sur votre projet.

Et laissez vous guider....



Les informations pratiques :

Accompagnement :

Etapes de l'accompagnement		Modalités	Durée		Coût
1	Repérage des compétences (obligatoire)	Présentiel sur RDV	4h00		75€/heure
2	Aide à la rédaction du dossier (modulable)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	20h00	75€/heure
3	Aide à la préparation de l'entretien avec jury (optionnel)	Présentiel ou distanciel (visio-conférence) planifié avec accompagnateur VAE	2h00	6h00	75€/heure

Les informations pratiques :

Tarifs VAE :

Tarifs Validation Acquis Expérience AFPIA

Certification professionnelle	① Demande du dossier recevabilité	② Dépôt du dossier de recevabilité	③ Décision de recevabilité	Accompagnement	④ Obligatoire dans l'Accompagnement (Repérage des compétences)	⑤ Dépôt du dossier	⑥ <i>Entretien avec le jury</i>
Tarifs sans accompagnement			200 € **		4h00 à 75€ **		600 € **
Tarifs avec accompagnement			200 € **	Selon devis	4h00 à 75€ **		600 € **

** Tarifs TTC

INFO/ FINANCEMENT DEMARCHE VAE

Financements :

La VAE peut être réalisée dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise ou du Compte personnel de formation (CPF).

À noter :

Depuis le 1er octobre 2017, les formalités sont simplifiées et l'accès à la VAE est facilitée notamment par un élargissement des activités prises en compte.

Vous souhaitez en savoir plus sur le déroulement d'une VAE, les organismes en charge de l'accompagnement, les possibilités de financement... ?

Des points relais conseil VAE sont présents dans votre région : consultez le portail de la Validation des acquis de l'expérience: <http://www.vae.gouv.fr>

Vous pouvez consulter le site : <https://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.html>

pour prendre connaissance des modalités de financement de votre projet.

Contact AFPIA Lyon : info@afpia-lyon.fr